

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

MAIRIE  
LIMEUIL



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 02 juin 2020

Nombre des Conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil vingt le 02 juin
Présents :	10	Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
		Date de convocation du Conseil municipal le 29/05/2020

**PRESENTS :** Jean Claude HERVÉ - Romain DELTEIL - Bruno DURAND - Éric HERVÉ  
Nicole HULOT – Jean-Michel LABROUSSE - Francis MARIN- Laurence NINNIN –  
Adeline RAIMBAULT - Johannès VAN STRIEN

**ABSENTS :** Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Bruno DURAND

**Secrétaire de séance :** Laurence NINNIN

## Divers :

Il est proposé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Projet éclairage public dans la Grand'Rue par le SDE24

## 1 – Nomination des délégués aux différents syndicats :

Concernant les délégués à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. Pour les communes qui n'ont qu'un conseiller le titulaire est obligatoirement le Maire et le suppléant est celui qui suit dans l'ordre du tableau sans qu'il puisse renoncer à cette fonction. Pour la commune de Limeuil.

- Le titulaire est Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
- Le suppléant est Monsieur Francis MARIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

C'est la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme qui désigne, avec l'accord des communes, les délégués pour les organismes suivants :

Les syndicats de déchets, le syndicat de rivière, le CIAS, l'EPIC Lascaux Dordogne Vallée Vézère.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués aux différents syndicats. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer au :

- **SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) Alles, Limeuil, Paunat, Saint-Chamassy :**  
Délégués titulaires : Jean-Claude HERVÉ et Romain DELTEIL  
Déléguées suppléantes : Laurence NINNIN et Nicole HULOT
- **SDE24 (Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne) :**  
Délégués titulaires : Adeline RAIMBAULT et Bruno DURAND  
Délégués suppléants : Jean-Michel LABROUSSE et Johannès VAN STRIEN

- **SIVOM du Bugue (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) « Transport Scolaire » :**  
Déléguées titulaires : Nicole HULOT et Adeline RAIMBAULT  
Délégués suppléants : Romain DELTEIL et Jean-Claude HERVÉ
  
- **Contrat Vallée Dordogne :**  
Délégué titulaire : Francis MARIN  
Délégué suppléant : Éric HERVÉ
  
- **SMDE 24 (Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne) :**  
Délégué titulaire : Éric HERVÉ  
Délégué suppléant : Jean-Michel LABROUSSE

## 2 – Nomination du délégué à la défense :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué à la défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer Monsieur Éric HERVÉ délégué à la défense.

## 3 – Nomination du délégué à la sécurité routière :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué à la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer Monsieur Jean-Claude HERVÉ délégué à la sécurité routière.

## 4 - Nomination des délégués aux différentes commissions :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux délégués aux différentes commissions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer :

- **A la commission des finances :**  
Nicole HULOT, Laurence NINNIN, Francis MARIN, Johannès VAN STRIEN, Adeline RAIMBAULT
  
- **A la commission Festivités :**  
Nicole HULOT
  
- **A la commission espaces verts, fleurissement :**  
Johannès VAN STRIEN

## 5- Nomination des régisseurs de recettes aux différentes régies :

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer de nouveaux régisseurs aux différentes régies de recettes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de nommer :

- **Régie du marché :**  
Régisseur titulaire : Benoît BOUSSIQUET  
Régisseurs suppléants : Jean- Michel LABROUSSE et Romain DELTEIL
  
- **Régie des horodateurs :**  
Régisseur titulaire : Éric HERVÉ  
Régisseur suppléant : Romain DELTEIL
  
- **Régie repas de Noel :**  
Régisseur titulaire : Danielle CALÈS  
Régisseur suppléant : Laura PISTRE
  
- **Régie produits divers :**  
Régisseur titulaire : Danielle CALÈS  
Régisseur suppléant : Laura PISTRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le compte qui a été ouvert au nom de « régie d'avances de

Limeuil » pour le paiement par carte bancaire du certificat d'immatriculation d'un véhicule de la commune est inactif depuis le 28/11/2018. Il propose de clôturer cette régie d'avances ainsi que le compte qui est lié à cette régie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants accepte de clôturer cette régie d'avances ainsi que le compte qui est lié à cette régie.

#### **6 – Indemnité du maire :**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants de fixer et avec effet au 26 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire. Population 348 habitants, taux 100% de 25,5% de l'indice terminal de la fonction publique, ainsi que 50% de majoration pour commune classée touristique.

#### **7 - Indemnité des adjoints :**

Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonction aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres votants de fixer et avec effet au 26 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions.

- du 1<sup>er</sup> adjoint au maire. Population 348 habitants, taux 60% de 9,9% de l'indice terminal de la fonction publique (l'attribution du taux de 60% est le souhait du 1<sup>ère</sup> adjoint qui durant 2 ans ne sera pas entièrement disponible pour effectuer en totalité toutes les fonctions).
- des 2<sup>ème</sup> et 3 adjointes. Population 348 habitants, taux 100% de 9,9% de l'indice terminal de la fonction publique.

#### **8 - Travaux de la Chapelle St Martin :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de la Chapelle St Martin est terminée. Il présente un devis pour l'étude et la mission de maîtrise d'œuvre pour la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux qui comprend la restauration ouvrages pierre-échafaudages, peintures murales-piliers de la croisée, menuiseries, électricité pour un montant de 110 500,00 € HT. Le montant prévisionnel des honoraires de l'architecte s'élève 11 050,00 € HT (10%).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le devis d'étude et de maîtrise d'œuvre de l'architecte et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

#### **9 - Remboursement sinistre :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans la nuit du 16 au 17 août 2019, un incendie criminel a ravagé trois véhicules de la société Canoës Rivières Loisirs, qui étaient stationnés sur un terrain appartenant à la commune, mis à disposition par convention d'occupation privative du domaine public. Cet incendie a également endommagé partiellement les aménagements du terrain de football.

La MAIF a remis à la commune un chèque d'un montant de 170,70€ pour le remplacement des poteaux et le filet du terrain de football qui ont brûlés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte le montant de ce remboursement.

#### **10 – Demande remboursement achat panneaux :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acheté pour la Galerie Atelier Isabelle JACOPIN, une réglette de signalétique qui s'harmonise avec celles déjà installées l'année précédente dans le village. Le montant de cet achat s'élève à 281,34 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour demander à Madame Isabelle JACOPIN le montant de ce remboursement.

#### **11 – Demande installation d'un distributeur de fraises par la Société Fraisibelle :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la Société Fraisibelle pour installer au parking du stade de football un distributeur de fraises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis défavorable à cette demande car Mme DHESDIN Perrine, habitante de Limeuil, va rouvrir Place du Port, comme l'année précédente, un commerce de proximité à partir de mi-juin pour la période estivale.

#### **12 – Etude pose distributeurs de savon :**

Monsieur Romain DELTEIL, Conseiller Municipal présente un devis pour la pose de 4 distributeurs de savon à installer dans les wc publics, au prix de 20,25€ HT l'unité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte l'achat de 4 distributeurs de savon.

#### **13 – Bail Garden Party :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a signé un bail avec Monsieur ADDA Benjamin pour le local « Garden Party » depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020. Monsieur ADDA a adressé un courrier à la mairie pour informer qu'il avait des difficultés à obtenir un prêt pour l'acquisition du fonds de commerce.

Il a été décidé de demander à un juriste d'étudier les termes de ce bail commercial pour avoir des éléments et savoir quelles démarches la commune doit entreprendre dans le cas où Monsieur ADDA n'obtiendrait pas son prêt.

#### **14 – Logement mairie :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Alexandre POUSSOU a quitté le logement qu'il occupait au-dessus de la mairie le 31 mai 2020. Monsieur Éric HERVÉ a fait l'état des lieux de sortie et a constaté que le lino dans une des pièces est très abîmé et qu'il serait nécessaire de le remplacer avant une nouvelle location.

Une personne doit venir visiter ce logement. Une annonce va être diffusée pour la location de ce logement.

#### **15 – Travaux neufs d'éclairage public grand rue par le SDE 24 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait sollicité le SDE 24 pour la réalisation des travaux neufs d'éclairage public dans la grand rue en même que les travaux d'aménagement des rues. Il présente l'estimation prévisionnelle des travaux qui s'élève à 19 500,60 € HT. Le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 55,00% de la dépense nette HT, soit la somme estimée à ce jour à 10 725,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate le SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

#### **- Informations diverses :**

L'école va rouvrir le jeudi 04 juin 2020 avec 11 élèves. La cantine fonctionnera à compter du 08 juin 2020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BERTAUX Fabrice souhaite venir faire une démonstration de pratique de paddle électrique télécommandé.

La secrétaire de séance  
Laurence NINNIN

Le Maire  
Jean-Claude HERVÉ